République et canton de Genève
POUVOIR JUDICIAIRE
Tribunal civil

REÇU le
17 AVR. 2020

Tribunal de première instance
Rue de l'Athénée 6-8
Case postale 3736
CH - 1211 GENEVE 3

Réf :
à rappeler lors de toute communication

ORDONNANCE
DU 14 AVRIL 2020

Partie demanderesse

Monsieur S.
c/o Me ROULET Jacques
BRS Avocats
Boulevard des Philosophes 9
1205 Genève

Partie défenderesse

A. SA

Ce jour, le Tribunal rend l'ordonnance suivante :

Vu la procédure,

Vu l'ordonnance d'expertise du 14 février 2019,

Vu le courrier de l'expert du 24 mars 2020.

Par ces motifs,
LE TRIBUNAL :

Transmet le courrier de l'expert du 24 mars 2020 aux parties.

Prolonge le délai au **vendredi 26 juin 2020** à l'expert pour le dépôt de son rapport d'expertise.

La présente ordonnance est communiquée pour notification par le greffe le 15 avril 2020